A M. le Comte de Southampton Grand Tresr. d'Angre.

A Paris ce 7/17 Dec. 1664.   H. 427.

Monseigneur,

Je crains m'estre si mal expliqué en Vre. Langue, que je ne parle qu'à tastons, et escris encor plus mal, que ce pourra estre là une des - raisons pourquoy je n'ay jamais rien receu de la part de V. Exce. sur celle que je m'estois donné - l'honneur de luy escrire vers la fin de l'Esté pour l'interest de S. A. Monseigneur. Je retourne donc à ce debuoir avec une autre plume, et supplie tres-humblement V. Exce. de vouloir gratifier Sadte. Altesse de quelque Assignation sur les - Sceaux Privez du Roy que j'ay obtenus. Vous sçavez, Monseigr. que ce n'est que le nostre que nous demandons, et avec combien de franchise et de generosité il a esté fourni. Les sommes semblent grandes, et le sont en effect pour S. A. mais pour le Roy c'est tout autre chose, nommement si je les compare ~~[illegible]~~ à ces immenses Subsides que nous entendons que le Parlement vient d'accorder à S. Mte. au delà peut estre, de ce qu'on a jamais veu fournir en Angleterre; Certes, Monseigneur, au prix de cet Elephant nostre Mouche est si petite et si contemptible, au moins ce que nous serions bien aises d'obtenir par avance, pour subvenir à des occasions pressantes, qui incommodent presentement les finances de S. A. que j'espere que V. Exce. ne voudra pas luy refuser ceste marque de l'affection qu'elle a tousiours faict paroistre pour sa Maison.

Je prie Dieu de benir la Vre. de toute prosperité, avec autant de passion que j'en ay de demeurer pour mes services Vre. tres hum.

Monseigneur

Si V. Exce. estoit icy, elle verroit des merveilles en Architecture, et de l'ameublement d'avantage à faire en excellente [illegible]. Je recommande tousiours que la [illegible] ne soit oubliée, puisque devant avons fait par la main Madame la Comtesse, Des tours V. Exce.

586

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Constantijn Huygens, G1-6.3
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6372